

RCS : GUERET Code greffe : 2301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de GUERET atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1999 B 00054 Numéro SIREN : 422 722 355 Nom ou dénomination : A.B. DEVELOPPEMENT
--

Ce dépôt a été enregistré le 01/02/2024 sous le numéro de dépôt 76

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime) :

Si PME innovantes :

A - IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société	SAS AB DEVELOPPEMENT
Adresse du principal établissement	15 RUE DU COLOMBIER 23150 MAISONNISES
Adresse du siège social, si différent	
Ancienne adresse en cas de changement	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, n° d'identification et adresse du lieu d'imposition de la société mère	

B - ACTIVITÉ	Si vous avez changé d'activité	☐	Activités exercées :	Achat, vente de produits du sol, aliment du bétail, engrais, courtage
--------------	--------------------------------	--------------------------	----------------------	---

C - RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION

1 - Résultat fiscal				
Bénéfice imposable au taux normal	0	Bénéfice imposable à 15 %	34 766	Déficit
Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %				

2 - Plus-values				PV à long terme imposables au taux de 15 %			
PV à long terme imposables au taux de 19 %		Autres PV imposables au taux de 19 %		PV à long terme imposables au taux de 0 %		PV exonérées (art. 238 quindecies)	

3 - Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches (cocher la case selon le cas). Ces montants ne doivent pas être retranchés des résultats mentionnés en C-1 et C-2

Entreprise nouvelle, art. 44 sexies	☐	Jeune entreprise innovante	☐	Autre dispositif	☐
Entreprise nouvelle, art. 44 septies	☐	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	☐	ZFU - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A	☐
Société d'investissement immobilier cotée	☐	Bassin urbain à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies	☐	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies	☐
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %		Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	☐

4 - Option pour le crédit d'impôt outre-mer		dans le secteur productif, art. 244 quater W	☐
---	--	--	--------------------------

D - IMPUTATIONS

1 - Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère ayant donné lieu à un certificat de crédit d'impôt.	
2 - Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité. Total figurant au cadre VII du formulaire n°2066.	

E - CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS	Recettes net. soumises à la contrib. 2,5%
--	---

F - CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITÉ	Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%
---	---

G - ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC

1 - Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt du formulaire pays par pays n°2258-SD (art. 223-I-1 quinquies C-I-1) :	☐
--	--------------------------

2 - Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire le formulaire n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :

3 - Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt du formulaire n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2) :	☐
---	--------------------------

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :

H - COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

Votre comptabilité est-elle informatisée ?	oui	Si oui, nom du logiciel utilisé :	Plateforme Comptable
CGA	☐	Visiteur conventionné	☐
		N° d'agrément du CGA	
		ECF	☐

Nom et adresse :

- du Comptable :	Indép.	SA ACEC FAUCHER FERRIER & ASSOCIES 8, Avenue Mendès France 23000 GUERET
- du Conseil :		
- du CGA ou du visiteur conventionné :		
- du prestataire :		

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

ANNEXE À LA DÉCLARATION N°2065

Exercice clos le 30/06/2023

Néant ☐

I - RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET DES PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

1 - Montant global brut des distributions :	- Payées par la société elle-même	7 143
	- Payées par un établissement chargé du service des titres	
2 - Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou à des avantages dont la société ne désigne pas le(s) bénéficiaire(s) :		
3 - Montant des prêts, avances, acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts		
4 - Montant des autres distributions :		
5 - Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 %		7 143
6 - Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 %		
7 - Montant des revenus répartis	TOTAL (1 + 2 + 3 + 4)	7 143

J - RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS

Nom, prénoms, domicile et qualité (associé, associé gérant) :	SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
		Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées :				
			A titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	A titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		A titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes ⑤ et ⑥	
				Indemnités forfaitaires	Rembour-sements	Indemnités forfaitaires	Rembour-sements
①	②	③	④	⑤	⑥	⑦	⑧
- SARL - tous les associés - SCA - associés gérants - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités - SEP, sté copropriété navires : associés, gérants et coparticipants	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit						

K - DIVERS

Nom et adresse du propriétaire du fonds (en cas de gérance libre)
Adresses des autres établissements

L - CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

Rémunérations :	- Montant brut des salaires (hors apprentis et handicapés)	
	- Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages	
MVLT imposées	à 0 %	à 15 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice		
MVLT imputée sur les PVL de l'exercice		
MVLT réalisée au cours de l'exercice		
MVLT restant à reporter		

M - CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

① BILAN - ACTIF

Exercice clos le 30/06/2023

Néant ☐

		Brut ①	Amort. provisions ②	Net30/06/2023 ③	Net 30/06/2022 ④
Capital souscrit non appelé	I AA				
Frais d'établissement	AB		AC		
Frais de développement	CX		CQ		
Concessions, brevets et droits similaires	AF	5 706	AG	5 706	
Fonds commercial (1)	AH		AI		
Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
Terrains	AN		AO		
Constructions	AP		AQ		
Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	21 819	AS	17 835	3 984
Autres immobilisations corporelles	AT	91 454	AU	55 319	36 135
Immobilisations en cours	AV		AW		
Avances et acomptes (2)	AX		AY		
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence (2)	CS		CT		
Autres participations (2)	CU		CV		
Créances rattachées à des participations (2)	BB		BC		
Autres titres immobilisés (2)	BD		BE		
Prêts (2)	BF		BG		
Autres immobilisations financières (2)	BH		BI		
TOTAL II	BJ	118 979	BK	78 860	40 119
Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
En cours de production : - de biens	BN		BO		
- de services	BP		BQ		
Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
Marchandises	BT	187 081	BU	2 033	185 048
Avances et acomptes sur commandes	BV		BW		
Clients et comptes rattachés (3)	BX	245 795	BY	10 520	235 276
Autres créances (3)	BZ	35 779	CA		35 779
Capital souscrit appelé, non versé	CB		CC		
V.M.P. (dont actions propres)	CD		CE		
Disponibilités	CF	18 956	CG		18 956
Charges constatées d'avance (3)	CH	7 960	CI		7 960
TOTAL III	CJ	495 571	CK	12 553	483 018
Frais d'émission d'emprunts à étaler	IV CW				
Primes de remboursement des obligations	V CM				
Ecarts de conversion actif	VI CN				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V + VI)	CO	614 550	IA	91 413	523 137
(1) Droit au bail		(2) A moins d'1 an	CP	(3) A plus d'1 an	CR
Clause de réserve de propriété : Immobilisations		Stocks		Créances	

② BILAN - PASSIF avant répartition

Exercice clos le 30/06/2023

Néant ☐

		Net 30/06/2023	Net 30/06/2022
Capital social ou individuel (1)	(dont versé) 22 867	DA 22 867	22 867
Primes d'émission, de fusion, d'apport		DB	
Écarts de réévaluation (2)	(dont écart d'équivalence) EK	DC	
Réserve légale (3)		DD 2 287	2 287
Réserves statutaires ou contractuelles		DE	
Réserves réglementées (3) (dont rés. spéciale provision pour fluctuation cours)	B1	DF	
Autres réserves (dont relat. achat oeuvres orig. artistes vivants)	EJ	DG 136 723	136 723
Report à nouveau		DH 10 392	
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)		DI 29 551	17 535
Subventions d'investissement		DJ 8 182	7 295
Provisions réglementées		DK	
TOTAL I		DL 210 002	186 708
Produit des émissions de titres participatifs		DM	
Avances conditionnées		DN	
TOTAL II		DO	
Provisions pour risques		DP	
Provisions pour charges		DQ 8 109	
TOTAL III		DR 8 109	
Emprunts obligataires convertibles		DS	
Autres emprunts obligataires		DT	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU 167 273	207 263
Emprunts et dettes financières divers (dont emprunts participatifs)	EI	DV	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX 89 723	146 674
Dettes fiscales et sociales		DY 44 104	47 621
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ	
Autres dettes		EA 3 925	2 619
Produits constatés d'avance (4)		EB	
TOTAL IV		EC 305 026	404 177
Écarts de conversion passif	V	ED	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)		EE 523 137	590 884

Renvois :

(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B		
(2) Dont réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
(2) Dont écart de réévaluation libre	1D		
(2) Dont réserve de réévaluation (1976)	1E		
(3) Dont réserve réglementée des plus-values à long terme	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	296 717	377 364
(5) Dont concours bancaires courants, soldes créditeurs de banques et CCP	EH	139 187	153 403

2053 - Compte de résultat de l'exercice (suite) - Annexe

Détail des produits et charges exceptionnels

Détail des produits et charges exceptionnels	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
CHARGES ET PROD EXCEPT S/OPERAT.GES1	25	250
PROD S/EX ANTERIEUR		609
SUBV INVEST VIREES RESULTAT		914
PROV LITIGE	8 109	
PDTS EXCEPT DIVERS		357

⑤ IMMOBILISATIONS

Exercice clos le 30/06/2023

Néant ☐

CADRE A - IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immos au début de l'exercice		Augmentations	
						Réévaluation ou mise en équivalence	Acquisitions, apports et virements
Immobilisations incorporelles							
Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CZ			D8		D9
Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD	5 706		KE		KF
Immobilisations corporelles							
Terrains							
Constructions :	- Sur sol propre (dont composants)	L9		KG		KH	KI
	- Sur sol d'autrui (dont composants)	M1		KJ		KK	KL
	- Inst. gales., agmt, amgt, constr. (dont composants)	M2		KM		KN	KO
Inst. tech., matériel et outillage industriels	(dont composants)	M3		KP		KQ	KR
				KS	17 319	KT	KU
Autres immos. corporelles :	- Inst. gales., agencements, aménagements divers			KV	52 269	KW	KX
	- Matériel de transport			KY	33 403	KZ	LA
	- Matériel bureau et informatique, mobilier			LB	5 783	LC	LD
	- Emballages récupérables et divers			LE		LF	LG
Immobilisations corporelles en cours				LH		LI	LJ
Avances et acomptes				LK		LL	LM
TOTAL III				LN	108 773	LO	LP
Immobilisations financières							4 500
Participations évaluées par mise en équivalence		8G			8M		8T
Autres participations		8U			8V		8W
Autres titres immobilisés		1P			1R		1S
Prêts et autres immobilisations financières		1T			1U		1V
TOTAL IV				LQ		LR	LS
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				ØG	114 479	ØH	ØJ
							4 500
CADRE B - IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immos à la fin de l'exercice		Réévaluation ou mise en équivalence	
		Virement	Cessions ou mise en équivalence			Valeur d'origine des immos en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles							
Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN		CØ		DØ	D7
Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO		LV		LW	5 706
Immobilisations corporelles							
Terrains		IP		LX		LY	LZ
Constructions :	- Sur sol propre	IQ		MA		MB	MC
	- Sur sol d'autrui	IR		MD		ME	MF
	- Inst. gales., agencements, amgt, constructions	IS		MG		MH	MI
Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ		MK	21 819
							ML
Autres immos. corporelles :	- Inst. gales., agencements, aménagements divers	IU		MM		MN	52 269
	- Matériel de transport	IV		MP		MQ	33 403
	- Matériel bureau et informatique, mobilier	IW		MS		MT	5 783
	- Emballages récupérables et divers	IX		MV		MW	
Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA	
Avances et acomptes		NC		ND		NE	
TOTAL III		IY		NG		NH	113 273
Immobilisations financières							
Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7	ØW
Autres participations		IØ		ØX		ØY	ØZ
Autres titres immobilisés		11		2B		2C	2D
Prêts et autres immobilisations financières		12		2E		2F	2G
TOTAL IV		I3		NJ		NK	2H
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4		ØK		ØL	118 979
							ØM

5 bis **TABEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**

Exercice clos le 30/06/2023

Néant ☒

CADRE A	Déterm. montant écarts		Utilisation marge sup. amortissement			Montant
	Augmentation du montant brut immobilisations ①	Augmentation du montant des amortissements ②	Montant des suppléments d'amortissement ③	Fraction résid. corresp. aux éléments cédés ④	Montant cumulé à la fin de l'exercice ⑤	Provision spéciale à la fin de l'exercice ⑥
1 - Concessions, brevets et droits similaires						
2 - Fonds commercial						
3 - Terrains						
4 - Constructions						
5 - Installations techniques, matériel et outillage industriels						
6 - Autres immobilisations corporelles						
7 - Immobilisations en cours						
8 - Participations						
9 - Autres titres immobilisés						
TOTAUX						

CADRE B	
Déficits reportables au 31/12/76 imputés sur la provision spéciale au point de vue fiscal	
1 - Fraction incluse dans la provision spéciale au début de l'exercice	
2 - Fraction rattachée au résultat de l'exercice	-
3 - Fraction incluse dans la provision spéciale en fin d'exercice	=

⑥ AMORTISSEMENTS

Exercice clos le 30/06/2023

Néant ☐**CADRE A - SITUATION ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)**

Immobilisations amortissables		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE	5 706	PF		PG		PH	5 706
TOTAL I		RK	5 706	RM		RN		RO	5 706
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions :	- sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	- sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	- installations générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	17 319	QA	516	QB		QC	17 835
Autres immobilisations corporelles :	- installations générales, agencements aménagements divers	QD	19 972	QE	5 225	QF		QG	25 197
	- matériel de transport	QH	21 841	QI	3 083	QJ		QK	24 924
	- matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	4 378	QM	820	QN		QO	5 198
	- emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II		QU	63 511	QV	9 643	QW		QX	73 154
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ON	69 217	OP	9 643	OQ		OR	78 860

CADRE B - VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amortissement fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amortissement fiscal exceptionnel	
	Colonne ①	Colonne ②	Colonnes ③	Colonne ④	Colonne ⑤	Colonne ⑥	
Frais d'établissement	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV
Autres immo. incorp.	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Constructions :							
- sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6
- sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4
- inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2
Inst. techniques mat. et outillages	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9
Autres immo. corp. :							
- inst. gales, agenc et am. des const.	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7
- mat. de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5
- mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3
- emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8
Frais d'acquisition de titres de participations	NL			NM			NO
TOTAL III							
Total général (I + II + III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW			Total général non ventilé (NS + NT + NU)	NY		
						Total général non ventilé (NW - NY)	NZ

CADRE C - MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES

	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunts à évaluer			Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations			SP	SR

⑦ PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Exercice clos le 30/06/2023

Néant ☐

NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice ①	Augmentations : dotations ②	Diminutions : reprises ③	Montant à la fin de l'exercice ④
Provisions réglementées					
Provisions pour reconstitution gisements miniers et pétroliers	3T		TA	TB	TC
Provisions pour investissement	3U		TD	TE	TF
Provisions pour hausse des prix (à détailler)	3V		TG	TH	TI
Amortissements dérogatoires (2)	3X		TM	TN	TO
Provisions pour prêts d'installation	IJ		IK	IL	IM
Autres provisions réglementées (à détailler)	3Y		TP	TQ	TR
TOTAL I	3Z		TS	TT	TU
(2) Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3		D4	D5	D6
Provisions pour risques et charges					
Provisions pour :	- Litiges	4A	4B	4C	4D
	- Garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	- Pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	- Amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	- Pertes de change	4T	4U	4V	4W
	- Pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	- Impôts (à détailler)	5B	5C	5D	5E
	- Renouvellement des immobilisations	5F	5H	5J	5K
	- Gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	- Charges soc. et fisc. sur congés à payer	5R	5S	5T	5U
Autres provisions pour risques et charges (à détailler)	5V		5W 8 109	5X	5Y 8 109
TOTAL II	5Z		TV 8 109	TW	TX 8 109
Provisions pour dépréciation					
Sur immobilisations :	- Incorporelles	6A	6B	6C	6D
	- Corporelles	6E	6F	6G	6H
	- Titres mis en équivalence	02	03	04	05
	- Titres de participation	9U	9V	9W	9X
	- Autres immo. financières (à détailler)	06	07	08	09
Sur stocks et en cours	6N	2 304	6P 2 033	6R 2 304	6S 2 033
Sur comptes clients	6T	9 962	6U 558	6V	6W 10 520
Autres provisions pour dépréciation (à détailler)	6X		6Y	6Z	7A
TOTAL III	7B	12 266	TY 2 591	TZ 2 304	UA 12 553
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	12 266	UB 10 700	UC 2 304	UD 20 663
Dont dotations et reprises :	- D'exploitation		UE 2 591	UF 2 304	
	- Financières		UG	UH	
	- Exceptionnelles		UJ 8 109	UK	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice					10

DÉTAILS - PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Exercice clos le 30/06/2023

PROVISIONS POUR HAUSSE DES PRIX

Libellé	Montant début ex	Augmentations	Diminutions	Montant fin ex

AUTRES PROVISIONS RÉGLEMENTÉES

Libellé	Montant début ex	Augmentations	Diminutions	Montant fin ex

PROVISIONS POUR IMPÔTS

Libellé	Montant début ex	Augmentations	Diminutions	Montant fin ex

AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Libellé	Montant début ex	Augmentations	Diminutions	Montant fin ex
PROV LITIGE GRAINES POLLUEES		8 109		8 109

AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Libellé	Montant début ex	Augmentations	Diminutions	Montant fin ex

AUTRES PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION

Libellé	Montant début ex	Augmentations	Diminutions	Montant fin ex

⑧ ÉTAT DES ÉCHEANCES, DES CRÉANCES ET DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Exercice clos le 30/06/2023

Néant ☐

CADRE A - ÉTAT DES CRÉANCES			Montant brut	À 1 an au plus	À plus d'1 an
Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN
Prêts (1) (2)	UP		UR		US
Autres immobilisations financières	UT		UV		UW
Clients douteux ou litigieux	VA	11 572		11 572	
Autres créances clients	UX	234 224		234 224	
Créance représent. de titres (Provision pour dépréciation prêtés ou remis en garantie antérieurement constatée)	UO		ZI		
Personnel et comptes rattachés	UY				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ				
- Impôts sur les bénéfices	VM				
État et autres collectivités publiques :					
- Taxe sur la valeur ajoutée	VB	1 686		1 686	
- Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN				
- Divers	VP				
Groupe et associés (2)	VC				
Débiteurs divers	VR	34 093		34 093	
Charges constatées d'avance	VS	7 960		7 960	
TOTAL	VT	289 534	VU	289 534	VV
Renvois :					
(1) Montant des prêts accordés en cours d'exercice			VD		
(1) Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice			VE		
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			VF		

CADRE B - ÉTAT DES DETTES		Montant brut	À 1 an au plus	À plus d'1 an et 5 ans au plus	À plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)	7Y				
Autres emprunts obligataires (1)	7Z				
Empr. et det. auprès des étab. de crdt à 1 an max. à l'orig.	VG	140 437	140 437		
Empr. et det. auprès des étab. de crdt à + de 1 an à l'orig.	VH	26 836	18 527	8 309	
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	8A				
Fournisseurs et comptes rattachés	8B	89 723	89 723		
Personnel et comptes rattachés	8C	20 721	20 721		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	8D	12 246	12 246		
- Impôts sur les bénéfices	8E	2 120	2 120		
État et autres collectivités publiques :					
- Taxe sur la valeur ajoutée	VW	6 722	6 722		
- Obligations cautionnées	VX				
- Autres impôts, taxes et ass.	VQ	2 295	2 295		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	8J				
Groupe et associés (2)	VI				
Autres dettes	8K	3 925	3 925		
Dette représent. de titres empruntés ou remis en garantie	ZZ				
Produits constatés d'avance	8L				
TOTAL	VY	305 026	VZ	296 717	8 309
Renvois :					
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice			VJ		
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice			VK		26 028
(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés (personnes physiques)			VL		

⑨ DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

Exercice clos le 30/06/2023

Néant

I - RÉINTÉGRATIONS				30/06/2023	
Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés				WA	29 551
Bénéfice comptable de l'exercice				WB	
Avantages personnels non déductibles (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4, CGI) et autres amortissements non déductibles	WE		
Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4, CGI)	WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (Ets à l'IS)	WG		XE
Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	RB		
Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI	Charges à payer liées à des états ou territoires non coopératifs non déductibles	XX		XW
Amendes et pénalités	WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)	XZ		
Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI					XY
Impôt sur les sociétés				I7	5 215
Quote-part : Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL	Résultats bénéficiaires visés à l'art. 209B du CGI	L7		K7
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées					
Moins-values nettes à long terme :					I8
- Imposées au taux de 15 % ou 19 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'IR)					
- Imposées au taux de 0 %					ZN
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs :					WN
- Plus-values nettes à court terme					
- Plus-values soumises au régime des fusions					WO
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)					XR
Réintég. div. - Intérêts excédentaires	SU	Zones d'entreprises	SW		
(à détailler)		Quote part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8		WQ
dont :					
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage					Y1
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage					Y3
TOTAL I				WR	34 766
II - DÉDUCTIONS				Perte comptable de l'exercice	
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.				WS	
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice				WT	
- Imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'IR.)				WU	
- Imposées au taux de 0 % (8 % pour les exercices ouverts avant le 01.01.2007)				WV	
Plus-values nettes à long terme :				WH	
- Imposées au taux de 19 %				WP	
- Imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures				WW	
- Imputées sur déficits antérieurs				XB	
Autres plus-values imposées au taux de 19 %				I6	
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée				WZ	
Régime des sociétés mères et des filiales		Quote-part des frais et charges à déduire des produits nets de participation	2A		XA
Produit net des actions et parts d'intérêts :					
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)					ZX
Mesures d'incitation					
Déductions autorisées au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-Mer				ZY	
Majoration d'amortissement				XD	
Abattement sur les bénéfices et exonérations					
Entreprise nouvelle 44 septies (reprise d'entr. en difficulté)	K9	Zone de dévelop. prioritaire (44 Septdecies)	PB		
Jeunes entreprises innovantes (44 sexies A)	L5	Société d'investissements immobiliers cotée	K3		
Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA	Zone franche urbaine - TE (44 oct. A)	OV		XF
Bassin d'emploi à redynamiser (44 duo.)	1F	Zone franche d'activités NG (44 quater.)	XC		
Zone de revitalisation rurale (44 quinquedecies)	PC	Bassin urbain à dynamiser (44 sexdecies)	PP		
Entreprises nouvelles (44 sexies)			L2		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)					XS
Dont déduction exceptionnelle (art.39 dec.)	X9	Créance dégagée par le report en arrière de déficit	ZI		
Déductions Dont déduction except. (art 39 decies A)	YA	Dont déduction except. (art 39 decies B)	YB		
Dont déduction except. (art 39 decies C)	YC	Dont déduction except. (art 39 decies D)	YD		XG
Dont déduction except. (art 39 decies F)	YI	Dont déduction except. (art 39 decies G)	YL		
Dont déduction except. simulateur de conduite (art.39 decies E)			YH		
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage					Y2
TOTAL II				XH	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :					
Bénéfice (I - II)		XI	34 766		
Déficit (II - I)				XJ	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)				ZL	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)					XL
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT (ligne XO)				XN	34 766
				XO	

⑩ DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER
ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

Exercice clos le 30/06/2023

Néant ☐

I - SUIVI DES DÉFICITS				
- Restant à reporter au titre de l'exercice précédent (report ligne YK du formulaire n°2058B de l'exercice précédent)	K4			
- Transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4bis			
Déficits : - Imputés (total lignes XB et XL du formulaire n°2058A)	K5			
- Reportables (différence K4 + K4bis - K5)	K6			
- De l'exercice (ligne XO du formulaire n°2058A)	YJ			
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		YK		
Nombre d'opérations sur l'exercice		K4ter		
II - INDEMNITES POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES				
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1er bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice		ZT	16 482	
III - PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT				
	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 bis Al. 2 du CGI	ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges				
TOTAL		8X	8Y	
Provisions pour dépréciations				
TOTAL		9D	9E	
Charges à payer				
TOTAL		9K	9L	
TOTAL GÉNÉRAL (YN = ZV + 8X + 9D + 9K) et (YO = ZW + 8Y + 9E + 9L)		YN	YO	
CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)				
Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

⑪ TABLEAU D'AFFECTION **DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS**

Exercice clos le 30/06/2023

Néant ☐

TABLEAU D'AFFECTION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT					
Origines			Affectations		
Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	0C		Affectations aux réserves - Réserve légale	ZB	
			Affectations aux réserves - Autres réserves	ZD	
Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	0D	17 535	Dividendes	ZE	7 143
			Autres répartitions	ZF	
Prélèvements sur les réserves	0E		Report à nouveau	ZG	10 392
TOTAL I	0F	17 535	TOTAL II	ZH	17 535

RENSEIGNEMENTS DIVERS				30/06/2023	30/06/2022
Engagements					
Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7		YQ		
Engagements de crédit-bail immobilier			YR		
Effets portés à l'escompte et non échus			YS		
Détail des postes					
- Sous-traitance			YT	3 232	1 984
- Locations, charges locatives et de copropriété (dont loyers des biens pris en location pour une durée > à 6 mois)	J8	26 937	XQ	26 983	27 185
- Personnel extérieur à l'entreprise			YU		244
- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)			SS	11 427	8 926
- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages			YV		
- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES		ST	129 264	130 409
Total du poste correspondant à la ligne FW du formulaire n°5052			ZI	170 906	168 748
- Taxe professionnelle, CFE, CVAE			YW	1 755	1 486
- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)	ZS		9Z	3 460	3 396
Total du compte correspondant à la ligne FX du formulaire n°5052			YX	5 215	4 882
TVA					
Montant de la TVA collectée			YY	189 471	234 664
Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations			YZ	174 668	203 156
Divers					
Montant brut des salaires			0B	186 227	
Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition			0S		
Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société			ZK	%	%
Numéro de centre de gestion agréé	XP		Filiales et participations : liste au n°2059G prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI	ZR	Non
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				RG	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				RH	
Régime de groupe					
Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA		Plus-values à 15 %	JK	Plus-values à 0 %
			Plus-values à 19 %	JM	Imputations
Groupe : résultat d'ensemble	JD		Plus-values à 15 %	JN	Plus-values à 0 %
			Plus-values à 19 %	JP	Imputations
			Sté mère/filiale ?	JH	N° SIRET société mère

12 DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

Exercice clos le 30/06/2023

Néant ☒

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature des éléments cédés	Date d'acquisition	Valeur d'origine	Valeur nette réévaluée	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Nature de l'immobilisation	Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 %
⑥	⑦	⑧	⑨	⑩			⑪
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
Fractions résiduelles de la provision spéciale de réévaluation afférentes aux éléments cédés			+				
Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés			+				
Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale			+				
Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée			+				
Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice							
Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme							
Divers (détail à donner sur une note annexe)							
TOTAL							
			(A)	(B) (Ventilation par taux)			(C)

Renvois

CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne)

CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne)

CADRE C : autres plus-values taxables à 19%

Exercice clos le 30/06/2023

Néant ☒

à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport

Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)		☐	Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)			☐
Origine des plus-values	Date des fusions ou des apports	Montant net des plus- values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
TOTAL						

14 SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME

Exercice clos le 30/06/2023

Néant ☒

Rappel de la plus ou moins-value nette de l'exercice relevant du taux de 15 % ou 12,8 %	
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilière non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI)	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI)	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les PVL de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins-values à 12,8 %
①		②	③	④
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N			
	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Origine		Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter (② + ③ - ④ - ⑤)
		À 19 % ou 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice	À 15 % ou 19 %		
①		②	③	④	⑤	⑥
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N					
	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

⑮ RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DE COURS

Exercice clos le 30/06/2023

Néant ☒

I - Situation du compte affecté à l'enregistrement de la réserve spéciale pour l'exercice N						
		Sous-compte de la réserve spéciale des plus-values à long-terme				
		Taxées à 10 %	Taxées à 15 %	Taxées à 18 %	Taxées à 19 %	Taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 + 2)	3					
Prélèvements opérés :	- Donnant lieu à complément d'IS align="center">4					
	- Ne donnant pas lieu à complément d'IS align="center">5					
TOTAL (lignes 4 + 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - 6)	7					

II - Réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours (art. 39-1-5 du CGI, alinéas 5, 6 et 7)				
Montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice	Réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année	Montants prélevés sur la réserve		Montant de la réserve à la clôture de l'exercice
		Donnant lieu à complément d'impôt	Ne donnant pas lieu à complément d'impôt	

16 DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

Exercice clos le 30/06/2023

Néant ☐

DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel	YP		5
dont apprentis	YF		
dont handicapés	YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA		2 144 421
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	OT		13 187
TOTAL I	OX		2 157 608
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OII		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues	OF		
Variation positive des stocks	OD		81 629
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
TOTAL II	OM		81 629
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)			
Achats	ON		1 756 967
Variation négative des stocks	OQ		1 285
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	OR		143 923
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS		46
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ		
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY		
TOTAL III	OJ		1 902 220
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée TOTAL GÉNÉRAL (I + II - III)	OG		337 017
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF)	SA		337 017
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE.			
Mono-établissement au sens de la CVAE	EV	☒	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX		2 157 608
Effectifs au sens de la CVAE	EY		5
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX		
Période de référence	du	01/07/2022	au 30/06/2023
Date de cessation	186		

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

⑦ COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

Exercice clos le 30/06/2023

Néant ☐

N° SIREN	422722355
Dénomination de l'entreprise	AB DEVELOPPEMENT
- N°, Type et nom de voie	15 RUE DU COLOMBIER
Adresse : - Code postal	23150
- Ville	MAISONNISSES

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	1 500

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES

Forme juridique		Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		Nb de parts ou d'actions
Adresse :	N° et Voie			Pays
	Code postal	Commune		

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES

Titre	M	Nom patronymique / Prénom	GUIMBRETIERE HENRI		
Nom marital		% de détention	100.00	Nb de parts ou d'actions	1 500
Naissance :	Date	13/12/1959	N° Département	79	
	Commune	NIORT			Pays FR
Adresse :	N° et Voie	1 RISSAT			
	Code postal	23150	Commune	LEPINAS	Pays FR

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

Néant	x
-------	---

N° SIREN	422722355
Dénomination de l'entreprise	AB DEVELOPPEMENT
- N°, Type et nom de voie	15 RUE DU COLOMBIER
Adresse : - Code postal	23150
- Ville	MAISONNISSES

Nombre total de filiales détenues par l'entreprise :	
--	--

Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)			% de détention		
Adresse :	N° et voie				Pays
	Code postal		Commune		

DONNÉES D'IDENTIFICATION

Exercice clos le 30/06/2023

A - IDENTIFICATION DU DÉCLARANT

Forme juridique / Dénomination	SAS	AB DEVELOPPEMENT
Complément de dénomination		
N° SIREN	422722355	
N° de Téléphone	05.55.81.19.81	
Adresse	- N°, Type et nom de voie	15 RUE DU COLOMBIER
	- Complément de distribution	
	- Lieu-dit, hameau	
	- Code postal / Ville	23150 MAISONNISES
Référence d'obligation fiscale	IS1	Code activité NAF 4621Z

B - IDENTIFICATION DU CONSEIL

Forme juridique / Dénomination	
Complément de dénomination	

C - RÉGIME FISCAL

Catégorie fiscale	BI Catégorie fiscale BIC
Régime fiscal	RN régime réel normal
Code IS/IR-BIC (si catégorie fiscale = BIC/IS)	IS Impôt sur les sociétés
Cession/cessation d'activité ou Décès de l'exploitant	

D - PÉRIODES

Date de début de l'exercice ou période N	01/07/2022
Date de clôture de l'exercice ou période N	30/06/2023
Durée de l'exercice ou période N	12
Date d'arrêté provisoire des comptes	
Date de clôture de l'exercice ou période N-1 (si catégorie fiscale = BIC-IS ou BA)	30/06/2022
Durée de l'exercice ou période N-1 (si catégorie fiscale = BIC-IS ou BA)	12

E - MONNAIE

Code monnaie	EUR
--------------	-----

DÉTAIL DES CHARGES À PAYER

Exercice clos le 30/06/2023

Charges à payer	Montant
TA SOLDE 1S23 = 91537.29 x 0.09%	82
CFE 1S23 = 1039/2	520
TF 1ER BAT B915 LE COLOMBIER 929/2	465
FNP	5 241
AGIOS 2T23	1 250
CVAE	599
PPA	6 643
CONGES PAYES	16 482

DÉTAIL DES CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

Exercice clos le 30/06/2023

Charges constatées d'avance, libellé	Période		Montants		
	Début	Fin	Exploitation	Financier	Exceptionnel
GROUPAMA 2S23			5 323		
SPSTI 2S23			252		
SAGE 1/7/23-15/11/24			2 296		
ABT BIOFIL 1/7/23-15/11/24			89		

TAUX RÉDUIT D'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Détermination des bénéfices soumis au taux réduit

(art. 219 I b du CGI, art. 46 quater - 0ZZ bis A de l'annexe III)

Exercice clos le 30/06/2023

Identification de la société	
Désignation de la société	AB DEVELOPPEMENT
Numéro SIREN du principal établissement	422722355
Code NAF	4621Z
Adresse du siège social si différente :	- N°, Type et nom de voie
	- Complément de distribution
	- Lieu-dit, hameau
	- Code postal / Ville / Pays

I - Résultats de l'exercice	
A. Résultats imposables dans les conditions de droit commun	
a. Bénéfice net de l'exercice avant imputation des déficits antérieurs	34 766
b. Dont plus-value nette à court terme	
c. Déficits ou amortissements réputés différés imputés au titre de l'exercice	
B. Résultats relevant du régime des plus-values à long terme	
d. Plus-value nette à long terme de l'exercice	
e. Dont résultat net de la concession de licences d'exploitation (art. 39 terdecies -1 du CGI)	
f. Dont moins-values à long terme ou déficits imputés au titre de l'exercice	

II - Bénéfices soumis au taux réduit	
g. Montant maximum exigible au taux réduit x durée de l'exercice en mois / 12	42 500
h. Dont plus-value nette à court terme imposable	
i. Dont résultat net imposable dans les conditions de droit commun autre que la plus-value nette à court terme de l'exercice	34 766
j. Dont résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation (art. 39 terdecies -1 du CGI)	
k. Dont plus-value nette à long terme autre que le résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation (art. 39 terdecies -1 du CGI)	
TOTAL (h. + i. + j. + k.)	34 766

l. III - Bénéfices soumis au taux normal	(a. - c. - h. - i.)
---	----------------------------

m. IV - Plus-value nette à long terme soumise au taux de 19 %	(d. - j. - k.)
--	-----------------------

A.B. Développement
Société par actions simplifiée
au capital de 22 867,05 euros
Siège social : 15 RUE DU COLOMBIER, 23150 MAISONNISES
422722355 RCS GUERET

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 27 décembre 2023

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
de l'exercice clos le 30 juin 2023

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 juin 2023 s'élevant à 29 550,98 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	29 550,98 euros
------------------------	-----------------

Auquel s'ajoute :

Le report à nouveau antérieur	10 391,99 euros
-------------------------------	-----------------

Pour former un bénéfice distribuable de	39 942,97 euros
---	-----------------

A titre de dividende global à l'associé unique Soit 4,76 euros par action	7 143,00 euros
--	----------------

Le solde	32 799,97 euros
----------	-----------------

En totalité au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à 32 799,97 euros.

Le dividende sera mis en paiement au siège social le 27 décembre 2023.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 juin 2023 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 7 143,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

L'associé unique déclare être informé que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou

veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Conformément à la loi, l'associé unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 30 Juin 2020 : Néant.

Exercice clos le 30 juin 2021 :

7 143,00 euros, soit 4,76 euros par titre

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 7 143,00 euros

Exercice clos le 30 juin 2022 :

7 143,00 euros, soit 4,76 euros par titre

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 7 143,00 euros

Certifié conforme
Le Président

